

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1044 accordant une permission à Ahmed Ali.

n° 1044

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 septembre 1949

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro

30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844

Vu les arrêtés n°236 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février relatifs à l'organisation et au recrutement du plus sonneil auxiliaire autochtone de Coté française des Somalis

Vu la demande du 21 septembre 1940 d'Ahmed Ali, chauffeur auxiliaire, 10 échelon an service des finances

Vu l'avis favorable dn chef du service du personnel, des Finances et de la comptabilité,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Hargueissa (Somaliland.), est accordée à Ahmed Ali, chauffeur auxiliaire, 10e échelon, au «service du personnel, des finances et de la comptabilité.

Art. 2

—La présente décision, qui aura effet pour compter dit 1er octobre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation. Le Secrétaire général, CIAMBOREDON.